

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2017-2018
FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Rencontre préparatoire du 30 mai 2018

Documents joints :

- **Le Rapport annuel d'activités FDT 2017-2018**
- **Tableau FDT selon les objets**
- **Tableau FDT selon le type d'aide**
- **Tableau FDT selon le type de bénéficiaire**
- **Priorités d'intervention FDT 2017-2018 adoptées par la MRC de La Côte-de-Beaupré – présentation du 26 octobre 2016**
- **Résolution de la MRC 2016-11-218**
- **Tableau des Priorités d'intervention 2017-2018 au 22 février 2018 – FDT totalement engagé**

Et

- **Copie du rapport annuel à transmettre au MAMOT et SCN au plus tard le 30 juin, par voie électronique**

LE RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS FDT 2017-2018

En vertu de l'article 20 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires, le présent Rapport annuel d'activités couvre la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018. Produit au bénéfice de la population du territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré, le rapport doit présenter trois sections :

- le bilan
- la liste des contrats de service, des aides et des ententes sectorielles de développement local et régional, le cas échéant
- la délégation de l'exercice de la compétence en développement local à un organisme à but non lucratif

Conformément aux exigences de l'entente, le rapport est mis en ligne sur les sites Internet de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de Développement Côte-de-Beaupré.

En outre, à l'usage des ministères, un formulaire soumis par le gouvernement permet de colliger les données nécessaires aux fins d'évaluation du programme.

PREMIÈRE SECTION

BILAN

SOUS-SECTION 1 – BILAN DES ACTIVITÉS

À l'instar des années 2015-2016 et 2016-2017, la MRC de La Côte-de-Beaupré bénéficie d'une somme de 571 192 \$ provenant du Fonds de développement des territoires. Cette somme est répartie selon les priorités d'intervention 2017-2018 adoptées par la MRC de La Côte-de-Beaupré dans sa résolution 2016-11-218.

1 – Planification de l'aménagement et développement du territoire : 88 550 \$

FDT Volet 1 - Une somme provenant du FDT 2017-2018 a été utilisée pour le fonctionnement de la MRC de La Côte-de-Beaupré

2 – Soutien à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale et au développement local et régional : 167 946 \$

FDT Volet 1 - Une somme provenant du FDT 2017-2018 a été utilisée pour l'administration de l'Entente pour l'offre de services ou la réalisation de mandats ou de projets en régie interne, laquelle administration est confiée à Développement Côte-de-Beaupré, en vue d'exercer la compétence de développement local et régional et, plus particulièrement, en vue d'assurer le soutien à l'entrepreneuriat, incluant l'économie sociale et la relève.

Comme outil d'encadrement, la MRC et Développement CDB ont adopté une politique d'investissement regroupant notamment la Politique d'investissement des fonds locaux (FLI et FLS) et la Politique du Fonds du développement des territoires. Cette Politique est disponible sur les sites Internet des deux organismes au bénéfice des citoyens qui souhaitent la consulter.

3 – Soutien au développement rural et aux projets régionaux : 193 772 \$

Les sommes provenant du FDT 2017-2018 ont favorisé dans un premier temps, la réalisation de projets issus des milieux ruraux, dans chacune des huit municipalités de la MRC, à l'exception de Saint-Louis de Gonzague du Cap Tourmente, et dans un deuxième temps, la réalisation de projets régionaux.

FDT Volet 2 – Projets issus des milieux ruraux : 8 projets - 135 640 \$

Promoteurs : les municipalités concernées

- Boischatel : Programme de plantation d'arbres
- L'Ange-Gardien : Identification du territoire
- Château-Richer : Halte-vélo sur l'avenue Royale – phase 2 et amélioration du parc Oasis
- Beaufort : Programmation culturelle au Parc des générations
- Saint-Joachim : Réaménagement des terrains de tennis – phase 3 et offre d'activités de loisirs
- Saint-Ferréol-les-Neiges : Réalisation d'une œuvre architecturale sur les murs de l'église – phase 2
- Saint-Tite-des-Caps : Aménagement de la halte d'observation des éoliennes et du paysage

Promoteur : La Corporation de développement du quai de Sainte-Anne-de-Beaufort

- Sainte-Anne-de-Beaufort : Étude environnementale et inspection générale – phase 3 et conception des plans et devis du quai de SAB

FDT Volet 2 – Projets régionaux : 8 projets – 58 132 \$

Promoteur – Développement Côte-de-Beaufort

- Déploiement touristique – service d'accueil au Pavillon d'accueil récréotouristique, à la gare de Sainte-Anne-de-Beaufort et lors d'événements
- Colloque GPS (Groupe de professionnels stratégiques)
- Plan d'investissement Mouvement Mont-Ste-Anne visant à soutenir les événements porteurs de la destination
- Programmation d'activités et d'événements liés à l'Entrepreneuriat et au développement local visant le développement de l'entrepreneuriat, les activités de concertation et de planification favorisant le développement local

À ce jour, une somme de 5000 \$ est versée pour la tenue des formations sur l'entrepreneuriat (conférence de Arnaud Marchand le 19 avril 2018 et conférence de Maité Levasseur le 2 mai 2018) Une somme de 8 280 \$ demeure engagée et à verser pour cette programmation d'activités qui s'échelonne tout au cours de l'année 2018.

Ententes signées ou mandats confiés par Développement Côte-de-Beaufort

- Entente Télévision d'ICI 2017-2018 - série de capsules sur les activités et réalisations entrepreneuriales du territoire
- Entente avec Les Cercles d'Emprunt de Charlevoix pour le maintien du service *En affaires avec la Côte* – accompagnement en démarrage d'entreprises
- Entente avec Instigo Gestion de projets en collaboration avec la ville de Beaufort visant la création d'un espace de travail collaboratif au Centre multifonctionnel de Beaufort
- DEVsolutions – mandat confié à un contractuel pour l'évaluation des opportunités de développement des croisières au quai de Sainte-Anne-de-Beaufort

4 – Soutien aux projets structurants et mobilisation des communautés pour l’amélioration des milieux de vie : 120 924 \$

Les sommes provenant du FDT 2017-2018 ont favorisé la réalisation de 10 projets structurants et de mobilisation des communautés pour l’amélioration des milieux de vie.

Parmi ces projets structurants, 2 ententes de partenariat gouvernemental ont été conclues par Développement Côte-de-Beaupré au profit du développement local, économique et entrepreneurial du territoire, mais il ne s’agit pas d’entente sectorielle comme le prévoit la loi :

- Entente sur la mise en valeur des paysages de la Capitale-Nationale 2016-2019
- Entente de partenariat avec le Pôle Chantier d’économie sociale pour le développement des entreprises en économie sociale 2017-2018

Les autres projets structurants sont :

- Entente SAGE – Mentorat d’affaires 2016-2018
- Entente Bénévoles d’expertise pour le secteur communautaire 2016-2018
- Actions et promotions touristiques – campagnes promotionnelles de la région
- Développement du Train de Charlevoix – 3^e année de 3 en 2017 (FDT 2017-2018 – 9 derniers mois de 2017)
- Réseau Charlevoix – Nouvelle entente en 2018 (FDT 2017-2018- 3 premiers mois de 2018) - *Somme de 12 554 \$ à verser à l’automne 2018*
- Festival de l’Oie-des-Neiges – réalisation d’une étude de provenance en vue du développement du marché d’affaires
- Plan relève – Embauche d’une nouvelle ressource dédiée à l’accompagnement des entrepreneurs à toute étape de l’évolution de son entreprise
- Fonctionnement pour mobilisation et soutien aux projets structurants

SOUS-SECTION 2 – BILAN FINANCIER

BILAN AU 31 MARS 2018	
Montant du FDT dont le ministre a délégué la gestion depuis sa création 2015-2016 : 571 192 \$ 2016-2017 : 571 192 \$ 2017-2018 : 571 192 \$	1 713 576 \$
Ajout de toute somme reçue au cours de l'année 2015 du comité de transition ou à la suite du partage de l'actif d'un centre local de développement, le cas échéant	45 206 \$
Montants versés au 31 mars 2018	1 737 948 \$
Montants engagés	1 758 782 \$
Solde à verser Programmation d'activités Entrepreneuriat et Développement local : 8280 \$ Réseau Charlevoix – Entente 2018-2019-2020 : 12 554 \$	20 834 \$
Montants consacrés aux dépenses d'administration admissibles telles que définies à l'annexe B et visant la réalisation des priorités d'intervention et des politiques : * Les sommes visant l'administration de l'entente par Développement Côte-de-Beaupré sont incluses dans la section 2 du rapport informatique transmis au MAMOT. 2015-2016 : 167 946 \$ 2016-2017 : 167 946 \$ 2017-2018 : 167 946 \$	0 \$ *

***Référence au document Priorités d'intervention FDT 2017-2018**

RÉPARTITION ANNUELLE DU FDT EN FONCTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION DE LA MRC	FDT %	Contribution FDT \$
Planification de l'aménagement et développement du territoire	16 %	88 550 \$
Soutien à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale et au développement local et régional	29 %	167 946 \$
Soutien au développement rural et aux projets régionaux – volet projets issus des milieux ruraux	24 %	135 640 \$
Soutien au développement rural et aux projets régionaux – volet projets régionaux	10 %	58 132 \$
Soutien aux projets structurants et mobilisation des communautés pour l'amélioration des milieux de vie	21 %	120 924 \$
TOTAL	100 %	571 192 \$

* Référence au Tableau FDT 2017-2018 : Objets

RÉPARTITION ANNUELLE DU FDT EN FONCTION DE SES OBJETS	FDT %	Contribution FDT \$
La réalisation des mandats de la MRC au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire	16 %	88 550 \$
Le soutien aux municipalités locales en expertises professionnelles ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre) - <i>Cet objet est comptabilisé essentiellement dans l'objet Mobilisation des communautés et soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie...</i>	0 %	0 \$
La promotion de l'entrepreneuriat et le soutien à l'entrepreneuriat	10 %	55 632 \$
La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental	40 %	231 704 \$
L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement	4 %	20 000 \$
Le soutien au développement rural (projets issus des milieux ruraux)	29 %	167 946 \$
Autres	1 %	7 360 \$
TOTAL	100 %	571 192 \$

SOMMES ANNUELLES AUX PROJETS	%	FDT versé ou engagé
Volet 1 - Planification de l'aménagement et développement du territoire	16 %	88 550 \$
Volet 1 - Soutien à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale et au développement local et régional – Administration de l'entente	29 %	167 946 \$
Volet 2 - Soutien au développement rural (projets issus des municipalités), aux projets régionaux et aux projets structurants, ainsi qu'à la mobilisation des communautés pour l'amélioration des milieux de vie	55 %	314 696 \$
TOTAL	100 %	571 192 \$

DEUXIÈME SECTION

LISTE DES TYPES DE BÉNÉFICIAIRES, DES TYPES D'AIDE, DES CONTRATS DE SERVICE ET DES ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

La première section du présent rapport indique le nom des bénéficiaires (promoteurs) pour chacun des projets identifiés selon les priorités d'intervention du FDT 2016-2017. Les informations sont colligées et détaillées dans le rapport électronique transmis au MAMOT et présentent la nature du type de bénéficiaire et du type d'aide accordée. En résumé :

*Référence au Tableau FDT 2017-2018 : Type de bénéficiaire

Type de bénéficiaire	Type d'aide	FDT %	Contribution FDT \$
MRC (1)	Soutien à la planification de l'aménagement du territoire	16 %	88 550 \$
Municipalité locale (7)	Subvention : développement des milieux de vie (7)	21 %	118 685 \$
Développement CDB (12)	Administration de l'Entente (1) Autre (7) Concertation avec d'autres MRC (2) Développement des entreprises (2)	50 %	167 946 \$ 90 780 \$ 20 000 \$ <u>9 000 \$</u> 287 726 \$
OBNL autre que DEV CDB (6)	Contrat de service (1) Développement des entreprises (1) Développement des milieux de vie (2) Étude (2)	11 %	5 000 \$ 2 852 \$ 38 564 \$ <u>19 315 \$</u> 65 731 \$
Entreprise privée (1)	Contrat de service (2)	2 %	10 500 \$
TOTAL		100 %	571 192 \$

*Référence au Tableau FDT 2017-2018 : Type d'aide

Nombre	Type d'aide	FDT %	Contribution FDT \$
1	Autre - Administration de l'entente	29 %	167 946 \$
7	Autre – Projets divers	16 %	90 780 \$
2	Concertation avec d'autres MRC	3 %	20 000 \$
3	Contrat de service	3 %	15 500 \$
1	Soutien à la planification de l'aménagement du territoire	16 %	88 550 \$
3	Développement des entreprises	2 %	11 852 \$
9	Développement des milieux de vie	28 %	157 249 \$
2	Étude	3 %	19 315 \$
28		100 %	571 192 \$

TROISIÈME SECTION

DÉLÉGATION À UN OBNL

CONTEXTE

Adoptée le 20 avril 2015, la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* prévoit une nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional et de nouvelles compétences aux MRC. En outre, la Loi transfère les droits, obligations, actifs et passifs des Fonds locaux d'investissement (FLI) aux MRC.

Le 17 juin 2015, la MRC de La Côte-de-Beaupré adopte une résolution (rés:2015-06-103) confiant l'exercice de la compétence du développement local et régional à Développement Côte-de-Beaupré et la gestion d'une partie du Fonds de développement des territoires. Également le 17 juin 2015, la MRC adopte une résolution (rés:2015-06-104) confiant la gestion du FLI et du FLS à Développement Côte-de-Beaupré. Ce dernier agit pour et au nom de la MRC.

Le 9 octobre 2015, la MRC de La Côte-de-Beaupré signe l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* avec le gouvernement du Québec. En octobre 2015, la MRC adopte le projet d'*Entente de délégation MRC – Développement CDB*, lequel est soumis pour autorisation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Le 17 décembre 2015, ladite entente est signée entre les deux parties. L'*Entente de délégation MRC – Développement CDB* définit le cadre pour exercer la compétence confiée, notamment sur les raisons de la délégation, le mandat et le budget confié.

RAISONS DE LA DÉLÉGATION

Dans le cadre d'une entente conclue en application de l'article 126.3. de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM), L.R.Q., chapitre C-47.1, et en application de l'article 126.4 de la LCM, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, une municipalité régionale de comté à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la LCM à un organisme à but non lucratif;

Considérant que l'organisme délégataire peut être un organisme à but non lucratif existant ou un organisme à but non lucratif que la MRC crée à cette fin et considérant que Développement CDB a démontré par le passé son potentiel de soutien au développement et a déjà en place une équipe multidisciplinaire et interdisciplinaire de professionnels reconnus pour ses compétences en matière de développement économique, local et régional, la MRC, par voie de résolution 2015-06-103 adoptée le 17 juin 2015, a délégué à Développement CDB les pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la LCM, et par voie de résolution 2015-06-104 adoptée le 17 juin 2015, a confié à Développement CDB (CLD) la gestion du FLI et du FLS.

De plus, par la signature de l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* conclue en septembre 2015 entre le Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale au nom du gouvernement du Québec et la MRC de La Côte-de-Beaupré et la signature de l'*Entente de délégation MRC – Développement CDB 2016-2020*, ce dernier se voit confier la gestion d'une partie du Fonds de développement des territoires.

MANDAT CONFIE

Par sa résolution 2015-06-103 adoptée lors de la séance ordinaire du 17 juin 2015, la MRC a décrété que Développement CDB est l'organisme délégataire au sens de la loi des pouvoirs de l'article 126.2 de la LCM. Ainsi la MRC confie à Développement CDB la planification et le soutien au développement économique et le développement local et régional sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

BUDGET CONFIE

Les exercices financiers des deux organismes s'échelonnent du 1^{er} janvier au 31 décembre. Pour le présent rapport, il est convenu de rappeler que la période couverte s'échelonne du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

La MRC délègue à Développement CDB la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) tel que présenté dans le tableau ci-après pour ses exercices 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018. De l'enveloppe annuelle totale du FDT confiée par le ministre à la MRC, la somme de 88 550 \$ est administrée par la MRC, le reste de l'enveloppe étant confié à Développement Côte-de-Beaupré, soit la somme de 482 642 \$.

Exercice financier de Développement CDB	Fonds de développement des territoires (FDT)
Contribution 2015 1 ^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016 (15 mois)	482 642 \$
Contribution 2016 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 (12 mois)	482 642 \$
Contribution 2017 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 (12 mois)	482 642 \$